

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e.
À PARIS, chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 5, et chez Destribes aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 30,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	6 degr. dessus zéro.	68 degrés.	698 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures 25 m.	0 heu.	4 heures 38 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 30 janvier 1840.

La France n'a pas perdu le souvenir de la loi d'apanage et de l'irritation qu'elle jeta dans les esprits. La presse opposante se montra alors unanime pour la flétrir, l'opinion publique la soutint dans ses attaques; le pamphlet fit son œuvre de destruction. La cour, effrayée, recula; la loi fut retirée.

Le parti de la cour, dans cette déroute, essaya de simuler une retraite honnête. Ce fut le duc de Nemours, qu'on voulait apanager, qu'on fit intervenir pour justifier le retrait du projet. On apprit à la France que le prince, fatigué des discussions soulevées à son sujet, était allé trouver le roi pour le supplier d'y mettre un terme par un ajournement.

On dut croire que l'ajournement n'était qu'un moyen de dissimuler la nécessité de l'abandon de la loi; le ministère du 12 mai nous prouve qu'à la cour on fait profit de cette maxime : *Ce qui est différé n'est pas perdu.*

Nous l'avouons, nous avons parfaitement compris la démarche du duc de Nemours; en son lieu et place, nous eussions été passablement froissés de nous voir ainsi mis en scène, d'entendre d'aussi amères paroles, et de ressembler, avec la tournure qu'avaient prise les débats, à un lazzarone de haute lignée.

Les blessures incisives de la presse en 1837 sont donc bien cicatrisées, puisqu'on ose aujourd'hui renouveler sous une autre forme la même demande? L'orgueil princier du duc s'est donc bien façonné aux pointes acérées du pamphlet, puisqu'il consent à ce qu'on l'expose de nouveau à ses macérations?

Ce que le duc de Nemours ne pouvait tolérer en 1837 sera-t-il plus tolérable en 1840? Il ne faut pas s'y tromper, les lots d'apanage et de dotation ne faisaient pas le fond de la discussion; ce que le pays disputait, c'était le prélèvement d'une rente annuelle de 500,000 fr.; ce qui l'irritait, c'était la parcimonie qu'impliquait cette demande.

La situation est la même, les faits sont identiques; il s'agit toujours de grever le budget de 500,000 fr. par an pour la plus grande satisfaction du duc de Nemours, fils d'un roi percevant par sa liste civile douze millions par an, ayant les revenus du domaine de la couronne en sus, plus les revenus de son domaine privé.

L'art. 21 de la loi de 1832 sur la liste civile subsiste toujours; il est ainsi conçu : « EN CAS D'INSUFFISANCE du domaine privé, les dotations des fils puînés du roi et des princesses ses filles seront réglés ultérieurement par des lois spéciales. »

L'habileté oratoire de MM. Teste et Passy sera grande s'ils parviennent à prouver que le domaine privé de Louis-Philippe, qui s'élève à la somme énorme de quatre-vingt-quinze millions, est insuffisant et ne permet pas le prélèvement d'une somme annuelle de cinq cent mille francs pour soutenir la maison du duc de Nemours.

Les obstacles soulevés en 1837 contre le projet de dotation nous paraissent dignes de méditation. Nous croyions que le retrait de la loi était définitif; erreur; les rois et les princes profitent rarement des leçons qu'ils reçoivent des peuples. Le duc de Nemours se marie; voilà le prétexte de la nouvelle présentation de la demande de cinq cent mille francs. Il se marie; nous en sommes fort aises pour lui s'il trouve dans son mariage joie et honneur. Que gagnera à cela le pauvre contribuable? que lui fait le mariage du duc? Que gagnera le pays?

LE TISSERAND POÈTE.

Décidément la poésie a quitté sa fierté de grande dame, et la voilà qui se fait peuple pour retrouver le naturel et la simplicité, ces deux choses exquises dont nos beaux messieurs les poètes à la mode semblent avoir pris à tâche de lui faire perdre le goût et le sentiment. Fatiguée avec juste raison d'un séjour où ses plus célèbres adorateurs se sont imaginé que, pour lui plaire, il ne fallait plus lui offrir que contorsions et grimaces de convulsionnaires, tours de force et sauts périlleux de saltimbanques et de bateleurs, elle a pris le sage parti de désertir la capitale et de faire une excursion dans les provinces, visitant les villes, les villages et jusqu'aux simples hameaux, et pénétrant de préférence dans la boutique ou l'atelier de l'artisan.

C'est ainsi qu'à Nîmes on l'a vue entrer dans la boutique d'un simple boulanger (1), au pétrin duquel elle n'a pas dédaigné de mettre sa main divine, et dont elle a pris soin de chauffer de ses plus belles flammes le four et le génie. A Fontainebleau, elle a touché le riflard et la varlope d'un menuisier (2), et les a doués du don d'harmonieuse mélodie. A Agen elle est entrée dans le salon d'un coiffeur (3), et en est sortie la chevelure ornée de fleurs pleines de fraîcheur et de parfums. A Rouen, un imprimeur sur indiennes (4) lui a peint sa robe d'images charmantes et de dessins pleins de grâce et de naturel, et elle s'y est fait faire par un simple potier d'étain (5) une coupe où la grâce et l'élégance des formes font oublier le peu de prix de la matière.

Aujourd'hui la voici arrêtée dans une toute petite ville du département de Seine-et-Marne, Lisy-sur-Ourcq, et occupée, dans le caveau humide et sombre d'un pauvre tisserand, à écouter les vers naïfs et touchants dont cet honnête et laborieux ouvrier accompagne le va-et-vient de la navette, son gagne-pain. Et comment ne s'y serait-elle pas arrêtée? comment n'y aurait-elle pas été séduite par des chants tels que celui-ci?

Voyons, MM. les courtisans, ingéniez-vous et prouvez, s'il vous plaît, de quelle manière la France profitera de cette alliance avec une princesse allemande, reléguée à un rang si mesquin dans l'ordre hiérarchique.

A l'occasion des alliances princières, nous avons déjà dit nettement notre opinion; elles sont pour nous sans importance; nous ne croyons pas que la France ait rien à attendre de mariages faits dans telle ou telle lignée. Les intérêts des peuples ne se décident plus par les raisons de familles. Aussi ne parlons-nous de la principauté de Cobourg que par cette raison seule que certaines gens veulent la faire valoir.

Nous n'avons rien de bien neuf à dire sur la nature des services rendus par les princes de la famille d'Orléans, ils ont été assez souvent appréciés pour qu'on sache à quoi s'en tenir; cependant on les invoquera. Alors nous aurons encore à demander ce que c'est qu'un prince du sang dans notre gouvernement. Pourquoi veut-on 500,000 f. pour le duc de Nemours? parce qu'il est prince du sang. Mais quelle loi lui confère des droits spéciaux sur nos finances? quelle loi lui confère aussi le privilège de commander sans titre sérieux nos braves régiments? Il serait bien temps enfin d'en finir avec ces vagues déclamations des journaux ministériels sur la dignité de prince du sang. Il serait bon qu'une loi vint nous dire : Voilà le rang que doivent occuper les princes. Cela serait plus régulier et plus rationnel.

A la vérité, on craint d'aborder cette grave question dans un pays tant soit peu jacobin. Du point de vue monarchique nous concevons le prince du sang : il marche avec une cour, il a ses gardes et ses domaines, il boude le roi et parfois le combat, on le redoute, on le flatte, on l'incarcère; dans une monarchie constitutionnelle comme la nôtre, il n'a aucune dignité légale; la position qu'on lui fait est précaire et envahissante, nous allions presque dire usurpatrice. Nous ne voyons d'indiqué que l'état du fils aîné du roi : on sait à quoi il est appelé par la constitution, il a une fonction éventuelle à remplir; mais que dire des autres princes du sang, vrais cadets de famille?

Ils ne doivent être pour nous que ce que leur mérite comporte; rien de plus, rien de moins. Aussi ne serions-nous pas étonnés que la chambre, toute monarchique qu'elle est, marchandât sérieusement avec le duc de Nemours, et lui octroyât difficilement la demande pécuniaire qu'on fait en son nom.

Le grand-duché de Saxe-Gotha, qui appartient à la princesse future épouse du duc de Nemours, se compose de 9 villes, 9 bourgades et 449 villages. Le duché compte en tout 24,970 maisons. Gotha comprend 10,500 habitants, et Cobourg 10,700. La population des deux duchés est forte de 140,650 habitants, ce qui fait environ 3,610 par mille carré; cela équivaut à peine à un faubourg de Paris. Parmi ces habitants, on compte 135,230 protestants, 3,210 catholiques et 2,210 juifs. L'instruction y est donnée par trois gymnases, dont un académique; il y a aussi 2 écoles normales, une école pour les filles, 35 écoles urbaines et 300 écoles rurales. Les finances présentent un million cent mille guldens; le gulden est une pièce d'or d'environ 21 fr. de notre monnaie, ce qui donnerait une somme de 23 millions 100 mille francs; le budget des dépenses les absorbe complètement. La dette est de 3 millions de guldens ou 63 millions de francs. Enfin le contingent se compose de 1,116 hommes.

Cours devant moi, ma petite navette,
Passe, passe rapidement;
C'est toi qui nourris le poète,
Aussi t'aime-t-il tendrement.

Confiant dans maintes promesses,
Eh quoi! j'ai pu te négliger!...
Va, je te rendrai mes caresses,
Tu ne me verras plus changer.

Il le faut, je suspens ma lyre
A la barre de mon métier!...
La raison succède au délire;
Je reviens à toi tout entier.

Quel plaisir l'étude nous donne!
Que ne puis-je suivre mes goûts!
Mes livres, je vous abandonne;
Le temps fuit trop vite avec vous.

Assis sur la tendre verdure,
Quand revient la belle saison,
J'aimerais chanter la nature;
Mais puis-je quitter ma prison?

La nature... livre sublime!
Le sage y puise le bonheur;
L'âme s'y retrempe et s'anime
En s'élevant vers son auteur.

A l'astre qui fait tout renaitre
Il faut que je renonce encor!
Jamais à ma triste fenêtre
N'arrivent ses beaux rayons d'or!

Dans ce réduit tranquille et sombre,
Dans cet humide et froid caveau,
Je me résigne comme une ombre
Qui ne peut quitter son tombeau.

Qui m'y soutient? c'est l'espérance!

C'est Dieu! Je crois en sa bonté.
Tout fier de mon indépendance,
J'y retrouve encor ma gaité!
Non, je ne maudis pas la vie;
Il peut venir des temps meilleurs.
Quelque peu de philosophie
Me fait supporter ses rigueurs.
Tendre amitié qui me consoles,
Ne viens-tu pas me visiter?
Mon cœur séduit par tes paroles
A l'espoir ne peut renoncer.
Je me soumetts à mon étoile;
Après l'orage le beau temps.
Ces vers que j'écris sur ma toile
M'ont délassé quelques instants.
Mais vite reprenons l'ouvrage;
L'heure s'enfuit d'un vol léger.
Allons, j'ai promis d'être sage;
Aux vers il ne faut plus songer.

Cours devant moi, ma petite navette;
Passe, passe rapidement.
C'est toi qui nourris le poète;
Aussi t'aime-t-il tendrement.

Cette gracieuse petite pièce fait partie d'un recueil de vers que les amis du pauvre tisserand Magu l'ont décidé à publier, dans l'espoir que le produit de la vente pourrait lui procurer un peu plus d'aisance et le mettre ainsi en état de pouvoir se livrer plus librement aux inspirations de son génie poétique.

Simple et modeste dans ses vœux, le pauvre artisan, qu'une cruelle ophthalmie est sur le point de rendre inhabile à continuer les travaux manuels qui jusque-là ont subvenu aux besoins de sa famille, ose à peine demander à des vers qu'il avait faits pour se délasser de la monotonie de son pénible labeur, une maison-

(1) Rebol. — (2) Durand. — (3) Jasmin. — (4) Théodore Lebreton. — (5) Beuzeville.

Le projet se présente avec un air d'équité spécieux ; il a l'air de contenter tout le monde, les colonies, les ports, les fabricants de sucre indigène, les députés eux-mêmes, qui doivent s'intéresser vivement aux mesures par lesquelles sont accrues les recettes de l'Etat. Oui, le projet contentera tout le monde, excepté les contribuables qui se soucient peu de verser quarante millions dans la bourse des tenants actuels de l'industrie du sucre indigène ; tous les intérêts, excepté l'intérêt agricole qui représente 25 millions de Français sur 34.

On sait qu'une ordonnance royale du 18 septembre dernier, relative à la réorganisation du conseil-d'état, a augmenté de six le nombre des conseillers-d'état. Sans avoir d'autre raison que le désir d'être agréable à quelques-uns de ses amis, le cabinet a consenti à ce que M. Teste créât six nouvelles places qui ne devaient pas coûter au budget moins de 72,000 fr. par an. Le crédit supplémentaire demandé pour faire face à cette dépense a donné lieu, dans les bureaux, à des discussions très-vives, et sur les neuf commissaires nommés, il en est six qui doivent demander que le crédit soit rejeté. Le rejet du crédit, c'est la destruction des places créées par M. Teste. Les amis des ministres qui ont profité de cette création sont MM. Mottet, Boulay (de la Meurthe), Rivet, d'Haubersaert, Tournouër et Lanyer. Ceux d'entre eux qui faisaient partie de la chambre ont été soumis à la réélection, et, parmi eux, il en est un, M. Tournouër, qui n'a pas été réélu. Comme la chambre adoptera à la presque unanimité l'opinion de ses bureaux qui tend à la suppression des nouveaux conseillers-d'état, la bienveillance du cabinet du 12 mai aura valu à M. Tournouër la perte de son mandat de député et celle de la place de maître des requêtes.

Chronique Lyonnaise.

Le second numéro de la *Démocratie lyonnaise* paraîtra dans quelques jours ; les articles contenus dans le premier prouvent que, sous le rapport politique et sous le rapport matériel, ce nouvel organe a hautement compris sa mission. L'accueil favorable fait à cette revue, le succès qu'elle a obtenu à son apparition ne laissent aucun doute sur sa réussite matérielle. Représentant immédiat des intérêts de la fabrique autant que défenseur des droits du peuple, la sympathie ne pouvait lui manquer.

— Un habitant de la commune de l'Arbresle, ayant quitté sa femme et étant venu à Lyon, avait des relations avec une dame dont le mari est marchand d'indiennes dans un des faubourgs. Les deux amants se réunissaient dans une chambre dépendant d'une auberge située aux Brotteaux.

Informé de ces faits, le mari trompé, voulant, pour mettre un terme à cette intrigue, prendre sa femme en flagrant délit d'adultère, se rendit, dans la nuit du 27 au 28 de ce mois, chez le commissaire de police du quartier des Brotteaux pour réclamer son ministère. Ce fonctionnaire étant absent, un agent lui prêta son assistance.

Tous deux s'acheminèrent vers l'auberge où ils trouvèrent au rez-de-chaussée sept ou huit jeunes gens qui jouaient au billard. Parvenus dans une chambre au premier étage, ils trouvèrent les amants couchés dans le même lit. La preuve du flagrant délit était acquise. Il ne s'agissait plus que d'arrêter les délinquants ; l'agent de police se mit en devoir de le faire. Mais les jeunes gens, instruits de ce qui venait de se passer, et prenant fait et cause pour l'amant, intervinrent et réussirent à le faire évader. Ils ne bornèrent pas là leur intervention, car ils poursuivirent le pauvre mari de leurs huées jusqu'à la ville.

— Depuis quelques jours, le temps est doux à Lyon comme au printemps ; les amandiers ne tarderont pas à être en fleurs. Cette température a fait fondre les neiges, et la Saône est arrivée à une très-grande hauteur ; elle a envahi ce matin le quai Saint-Antoine.

— Samedi dernier, un accident grave a eu lieu aux travaux de terrassement de la porte Saint-Bernard, à Dijon. Un éboulement provoqué par l'explosion d'une mine a atteint deux ouvriers ; l'un d'eux surtout a été grièvement blessé à la colonne vertébrale.

— Le maire de la ville de Lyon donne avis que les rôles de la contribution mobilière et de celle des patentes de la ville de Lyon, pour l'année 1840, ont été remis à MM. les receveurs des cinq arrondissements de cette ville, à l'effet d'en opérer le recouvrement.

En conséquence, les contribuables sont invités à acquitter le montant des taxes qui leur sont ouvertes à ces rôles, dans les termes et aux époques que la loi détermine.

Ils sont prévenus que ceux qui auraient des réclamations à présenter doivent rédiger leur demande sur papier timbré (à l'exception de ceux dont les taxes seraient au-dessous de 30 francs), et produire à l'appui leur feuille d'avertissement et la quittance des termes échus. Ces réclamations doivent être faites dans le délai de trois mois, et adressées à M. le préfet du département ; néanmoins les contribuables qui auraient des renseignements à demander pourront se présenter au bureau des contributions, à la mairie, tous les jours non fériés, de neuf à quatre heures.

Les bureaux de perception sont établis :
Ceux du 1^{er} arrondissement dit du Jardin-des-Plantes, M. Jame, place de la Miséricorde.

Ceux du 2^e arrondissement dit de Louis-le-Grand, M. Lainé, rue Saint-Joseph, n° 6.

Ceux du 3^e arrondissement dit de l'Hôtel-de-Ville, M. Jacquier, receveur, rue Lafont, n° 6.

Ceux du 4^e arrondissement dit de la Halle-aux-Blés, M. Mazerat, receveur, rue de la Préfecture, n° 3.

Ceux du 5^e arrondissement dit de la Métropole, M. Gaillard, receveur, rue de l'Archevêché, n° 5.

— M. de Genouë est arrivé dans notre ville lundi, et en est reparti le lendemain revenant de Rome et se rendant à Paris.

— Un ouvrier veloutier, nommé Jean-Louis Boulache, âgé de vingt-cinq ans, natif de Cerdon (Ain), a été arrêté, vendredi dernier, comme prévenu d'avoir donné un coup de couteau à son maître avec lequel il avait eu une querelle.

— M. le baron Richerand, professeur de l'école de médecine, vient de mourir à Paris : c'est une grande perte pour la science.

M. le baron Richerand est un de ces célèbres médecins que le département de l'Ain a produits en quelques années : Bichat, Richerand, Récamier et le pharmacien Serulaz ont tous vu le jour dans le Bugey. La mère de M. Richerand habite encore Belley, et lui-même venait la visiter toutes les années.

M. le baron Richerand était beau-père de M. Cauchy, secrétaire-archiviste de la chambre des pairs.

— Une enquête pour l'établissement d'un pont suspendu sur le torrent du Drac, destiné au service du chemin de grande communication n° 13 de Corps à Mens par la Croix-de-Pigne, est ouverte à la préfecture de l'Isère, où toutes les pièces resteront déposées du 31 janvier au 20 février suivant.

— Le mercredi 12 février prochain, à midi, il sera procédé, devant M. le préfet de l'Isère, à l'adjudication au rabais, sur soumissions, des travaux à faire pour la reconstruction du radier du grand pont d'Auterives, établi sur la rivière de la Varaise, route royale n° 7.

La dépense est évaluée, non compris la somme à valoir, à 16,778 fr. 46 c.

— Un violent incendie a éclaté la semaine dernière, à cinq heures du soir, au moulin à vapeur de la Capelette, à Marseille. Malgré les prompts secours des pompiers et d'un détachement de la ligne, cet incendie n'a pu être maîtrisé qu'à quatre heures du matin.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— Un violent incendie a éclaté la semaine dernière, à cinq heures du soir, au moulin à vapeur de la Capelette, à Marseille. Malgré les prompts secours des pompiers et d'un détachement de la ligne, cet incendie n'a pu être maîtrisé qu'à quatre heures du matin.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— On écrit de Nîmes, 26 janvier :

Dans la nuit du 24 au 25, un violent incendie s'est déclaré au Cours-Neuf, chez le sieur Vincent, imprimeur sur étoffes, principal locataire de la vaste maison qu'il occupe. Trois cents tables d'impression ont été la proie des flammes. On est parvenu à sauver quelques meubles appartenant à divers particuliers logés dans le même local ; le bâtiment a horriblement souffert. La toiture entière s'est écroulée avec fracas, les murs seuls sont restés debout. Le dommage est évalué à trente mille francs environ ; mobilier et bâtiment, tout, par bonheur, était assuré.

— La commune d'Oppède (Vaucluse) vient d'être le théâtre d'un malheureux événement. Une jeune fille de 18 ans s'est suicidée le 14 janvier, à l'aide d'une arme à feu. Elle a profité, pour accomplir son fatal projet, d'un moment où son père et sa mère étaient sortis, et où elle se trouvait seule dans la maison avec sa petite sœur âgée de 6 ans.

GYMNASE ÉQUESTRE FRANCONI.

Demain samedi 1^{er} février.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Bastien.

— Début de M. Redisha, grotesque anglais.

Ce matin, un homme se rendant à pied de Vernaison à Lyon en suivant le chemin de fer, fut prévenu par un autre voyageur qu'une machine approchait. Plein de confiance en son agilité, il ne tint aucun compte de cet avertissement, et attendit l'arrivée de la machine pour traverser les voies au moment même de son passage. Le machiniste, qui ne pouvait prévoir une telle imprudence, n'a pu arrêter son convoi assez à temps : l'homme a été renversé et frappé mortellement. (Communiqué.)

Paris, 28 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La presse de l'opposition a fait une charge à fond sur le projet de dotation présenté en faveur de M. le duc de Nemours, et déjà les partisans de ce projet sont quelque peu en déroute. Si leurs adversaires les poursuivent avec vigueur et habileté, peut-être en seront-ils maîtres un jour. Il ne faut désespérer de rien quand on combat pour la bonne cause et quand on a à lutter contre des hommes qui n'ont d'autre argument à faire valoir que leur incroyable avidité.

Voici déjà que la fraction dont M. Barrot est le chef, et dont on redoutait que le vote ne se ressentit un peu de toutes les prévenances dont elle a été l'objet depuis un mois, se prononce contre la dotation en argent, comme elle s'est jadis prononcée contre une dotation apanagère. M. Barrot et ses amis qui, dans la séance de samedi, s'étaient abstenus de voter sur la demande de M. Lherbette, déclaraient hier avec assez d'énergie qu'ils étaient bien déterminés à ne pas faire intervenir leurs commettants pour le moindre petit sou dans le cadeau de noces qu'on veut faire à M. de Nemours.

Déjà MM. Arago, Martin (de Strasbourg), Coraly et Carnot, députés de l'extrême gauche, ont annoncé l'intention de motiver leur vote. Il faut que cet exemple soit suivi ; il le faut dans l'intérêt de la morale publique et pour sauvegarder cette probité personnelle à laquelle tout homme d'état doit attacher le plus grand prix.

Nous ne savons pas encore ce que feront M. Thiers et son petit bataillon du centre gauche.

— La question stratégique pour l'éventualité d'un combat dans les rues de Paris préoccupe bien plus vivement le pouvoir que le soin de faire prédominer notre influence vis-à-vis de l'étranger ou seulement en Afrique. Ainsi on assure qu'en cas d'émeute, et dans la crainte que les communications de la garnison de Paris avec le château, la place et la préfecture ne soient coupées, les troupes des différentes casernes auraient leur itinéraire tracé dès aujourd'hui, et que les colonels et commandants savent où ils devraient se porter au premier signal. Chaque contingent se grouperait autour du point désigné. Les généraux qui prendraient le commandement des troupes sont, dit-on, déjà choisis, et ont reconnu la circonscription du lieu de leurs opérations, afin de manœuvrer avec une entière connaissance des localités, surtout dans le cas où l'attaque aurait lieu la nuit.

Au lieu de se mettre ainsi en garde contre l'émeute, mieux vaudrait, ce nous semble, en prévenir les causes en donnant satisfaction aux justes exigences du pays.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

Nous lisons en outre dans ce journal :
« Le bataillon du 38^e qui était parti précipitamment pour Foix, il y a trois jours, rentre en ville aujourd'hui 25.

— Tous les journaux annoncent, d'après le *Message*, que M. Petit de Bantel est arrivé hier à Paris. Suivant l'usage, le *Message* a été mal informé, car le préfet de l'Arriège n'a pas quitté Foix, et ce pacificateur à coups de fusil l'écrit à l'*Emancipation*, à la date du 23 janvier.

nette dans son village natal, un petit jardin à côté avec la modique rente d'un franc par jour. Un M. B... voulait lui chercher une place ; il l'en a remercié dans cette pièce de vers charmante que le lecteur nous saura gré de citer ici.

Voyez ce pauvre oiseau voltiger sur la neige ;
Un appât décevant le livre à l'écolier :
« Tu voudrais t'échapper, dit-il, je te protège ;
Tu seras bien chez nous, je serai ton geôlier.
Tu trouveras du grain, des fruits en abondance ;
Au lieu du froid cuisant, une douce chaleur.
Heureux, tu chanteras ta nouvelle existence ;
C'est vraiment d'aujourd'hui que date ton bonheur. »
On arrive, et l'oiseau bien vite est mis en cage ;
C'est là qu'il doit trouver le terme de ses maux.
Mais il était trop vieux pour subir l'esclavage ;
Il s'épuise en efforts pour forcer ses barreaux.
En vain, pour le calmer, *petit fils* on l'appelle ;
Le prisonnier n'en est que plus épouvanté.
L'enfant pleure en voyant qu'il a brisé son aile :
« Que lui manque-t-il donc, maman ? — La liberté. »
Ainsi qu'à cet oiseau la liberté m'est chère.
Dieu m'en a fait présent ; je ne puis m'en priver.
C'est par elle surtout que je tiens à la terre ;
Jusqu'à mon dernier jour, je la veux conserver.
Car mon mentor à moi, c'est la philosophie ;
Mes desirs sont bornés ainsi que mes besoins.
Quand il nous faut si peu pour user cette vie,
L'homme heureux est celui qui désire le moins.
Je vous dirai pourtant quel bien j'ambitionne,
Et ce qu'il me faudrait pour combler tous mes vœux.
Je ne le dis qu'à vous ; n'en parlez à personne.
Écoutez à quel prix je pourrais être heureux.
Voici mon rêve d'or et ce que je souhaite,

Ce qu'en ma pauvreté je demande au destin :
Pour y finir mes jours, une humble maisonnette ;
Tout auprès, un petit jardin.

Lamartine, Byron, Chateaubriand, Voltaire
Rendraient délicieux mon fortuné séjour,
Et, pour en écarter à jamais la misère,
Une rente d'un franc par jour.

Alors j'aurais du temps pour remplir l'hémistiche ;
Ma lyre exhalerait de plus suaves sons ;
Mon vers serait coulant, ma rime serait riche,
Et l'on applaudirait peut-être à mes chansons.

Quoi de plus gracieux et de plus suave que cette poésie douce et naturelle, où s'expriment, d'une façon tout à la fois si simple et si noble, les plus beaux sentiments qui puissent battre dans un cœur d'homme, l'indépendance de caractère, la modération dans les desirs et l'amour des travaux de l'esprit ! Comme ces vers coulants et faciles reposent agréablement l'esprit et l'oreille de ces poésies à la mode, œuvres bizarres et contournées où les images les plus incohérentes hurlent, comme on dit, de se trouver réunies ; véritables songes de malades où la raison et la langue reçoivent tour à tour, et le plus souvent toutes les deux à la fois, de violentes entorses et de larges estafilades !

Citons encore une touchante et délicate élégie intitulée *Souvenirs d'enfance* :

Comme le cœur me bat quand j'approche du lieu
Où cent fois, par un temps superbe,
Quand j'étais tout petit, je me roulais sur l'herbe !
Maman venait me joindre et disait : Prions Dieu.
J'avais quatre ans alors ; je commençais à vivre.
Un papillon passait, après lui de courir ;
Et, si je l'attrapais, de plaisir j'étais ivre ;
Je pleurais, dans ma main s'il venait à mourir.
C'est le temps du bonheur que celui de l'enfance :
Une pomme, un baiser, avec le chien bondir,

Tomber vingt fois par jour, mettre une mère en transe,
Rire quand une bosse au front vient s'arrondir.
Affronter les frimas, toujours les pieds humides ;
Dans un fossé fangeux laisser ses deux sabots ;
Braver mille dangers, toux et fièvres putrides ;
Pour dénicher un nid, mettre tout en lambeaux.

Je ne l'oublierai pas, la chaumière enfumée
Où las, tout haletant, je revenais le soir,
Et puis, sur les genoux d'une mère alarmée,
Je m'endormais content en lui disant : Bonsoir.

Mais bien jeune au tombeau ma mère est descendue,
Et son dernier adieu, je n'ai pu recevoir !
Il ne me reste rien, ma chaumière est vendue,
Et sur son seuil de bois je n'irai plus m'asseoir !

Le *Journal du Cher* ayant rendu compte des poésies de Magu, l'honnête tisserand vient de lui adresser la lettre suivante :

« Monsieur, dit-il, je vous remercie de tout mon cœur de l'article plus que bienveillant que vous avez fait insérer dans votre journal ; il ne peut manquer de produire un effet salutaire en ma faveur. Les éloges que je m'y vois prodigier, et que je suis si loin de mériter, ne peuvent manquer aussi d'entraîner malgré eux vos concitoyens à se mettre en dépense pour se procurer le petit recueil du pauvre tisserand, que je leur cède volontiers au prix de 3 fr. au lieu de 4, dans l'espoir que plus de personnes pourront se le procurer, et puis 4 f. c'est trop cher. J'en ai encore environ trois cents exemplaires, et je désire d'autant plus les placer, que leur produit achèverait de payer la petite maison que j'ai achetée dans Lisys même. Si je vendais aussi ce que j'ai sous presse, j'aurais enfin en entier le franc par jour, et mon rêve d'or serait entièrement réalisé.

» Pardon, monsieur, si j'entre dans tous ces détails, mais votre lettre m'inspire tant de confiance, que j'ai pensé pouvoir, sans l'importuner, dire à celui qui l'a écrite où j'en étais avec la fortune.

MAGU. »

Il paraît que son départ n'avait été que le résultat d'une bêtise ministérielle, car l'ordre règne dans l'Ariège, et il était inutile de déplacer des soldats pour les faire arriver juste le surlendemain du jour où s'est tenue la foire. »

— Ce n'est pas le *Moniteur* qui a publié la promotion de quelques officiers supérieurs d'artillerie à un grade plus élevé. Ces nominations ne sont pas encore officielles, et on nous assure que celle qui donnerait à M. Paixhans le grade de maréchal-de-camp n'est pas signée et ne le sera peut-être pas. La publicité accordée récemment à certain fait par le *National* n'est pas, dit-on, étrangère à cette louable hésitation.

— La note suivante, que nous trouvons ce matin dans le *Courrier français*, intéresse un trop grand nombre d'industries pour que nous ne nous empressions pas de la publier :

« Nous apprenons que le maréchal Soult, cédant aux justes réclamations de la presse, s'est décidé à reprendre les conférences commerciales qui avaient été interrompues on ne sait trop pourquoi. Dimanche, les ministres que cette question intéresse directement se sont réunis pour déterminer les réformes qu'il leur paraissait possible d'introduire dans nos tarifs de douanes. Les commissaires français ont dû recevoir les instructions qu'ils attendaient, et si l'hésitation qui est naturelle au cabinet ne reprend pas le dessus, les négociations pourront aujourd'hui marcher rapidement. »

— Le *Temps* dit, à propos du remplacement de M. de Quélen, que le cabinet flotte indécis entre trois prélats : l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Soissons et l'évêque de Périgueux. On soupçonne le premier d'un peu d'ambition ; le dernier est celui sur lequel paraît devoir s'arrêter le choix du gouvernement.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 28 JANVIER.

On a fait quelques affaires à Tortoni à 80 95, et c'est à ce prix que la rente a ouvert au parquet.

Elle a fléchi immédiatement après l'ouverture ; mais le mouvement a été sans importance, puisque le plus bas cours a été 80 90. C'est à ce prix que la rente a fermé au parquet.

A quatre heures, elle était à 80 87 1/2.

Dés hier soir, le bruit circulait qu'à la suite d'une sommation, le roi Othon avait été obligé d'abandonner la Grèce. Ce bruit, traité d'abord comme une plaisanterie, avait pris une certaine consistance à la fin de la bourse, et il a donné lieu à plusieurs ventes au cours de 80 90.

On a annoncé aussi le rappel de M. Sébastiani.

BUREAUX DE LA CHAMBRE.

Lundi dernier on a continué de s'occuper dans plusieurs bureaux des crédits supplémentaires. La discussion a été, dit-on, très-animée et très-sérieuse dans le 1er bureau. M. de Lamartine a traité la question d'Alger contre M. Duvergier de Hauranne et M. Lanyer, et la question de l'ordonnance du conseil-d'état contre M. Quesnaut. M. de Lamartine, qui n'avait pas hésité à qualifier l'ordonnance de M. Teste de téméraire et d'inconstitutionnelle, a été choisi comme commissaire.

Le deuxième bureau, qui avait déjà nommé M. Jouffroy rapporteur du projet de loi sur les crédits supplémentaires, mais qui n'avait examiné encore que la partie relative à l'Afrique, a repris la discussion sur ce projet. Le bureau en masse s'est élevé contre l'ordonnance de M. le ministre de la justice concernant le conseil-d'état, et a déclaré à l'unanimité qu'il ne voterait pas les crédits demandés à cet égard par M. le garde-des-sceaux. M. Jouffroy, se trouvant absent, il a été décidé qu'il serait informé de cette résolution par le président du bureau.

Dans le sixième bureau on s'est également occupé de l'ordonnance relative au conseil-d'état. M. Odilon-Barrot a critiqué la nomination des six nouveaux conseillers-d'état. On ne pouvait, selon lui, présenter aucune bonne raison en faveur de cette création. M. de Rémusat et M. Monnier de la Sizerane ont déploré la lenteur avec laquelle se traitent les affaires au conseil-d'état.

Plusieurs membres se sont élevés contre la tendance de beaucoup de fonctionnaires à se croire des hommes politiques. C'est à cette tendance qu'il faut attribuer, ont-ils dit, la négligence qu'apportent généralement les membres du conseil-d'état dans l'exercice de leurs fonctions.

MM. les députés se réuniront tous les jours de cette semaine

Enfin, les poésies de Magu ont été honorées du suffrage de Béranger. Voici la lettre que l'illustre chansonnier a adressée au tisserand poète :

A M. Magu, tisserand à Lisy-sur-Ourcq.

« Je n'ai reçu qu'il y a peu de jours, mon cher confrère, les jolis vers que vous m'avez envoyés. Ne vous en prenez donc point à moi, si j'ai tant tardé à vous en faire mes remerciements. Malgré ce que vous dites dans ces couplets, croyez que je suis exact à répondre aux gens de cœur qui me donnent des témoignages de sympathie. Je saisis donc avec empressement l'occasion que vous me procurez de vous dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à la lecture de votre volume de poésies. J'ai trouvé en vous le poète artisan, tel qu'il me semble devoir être : occupé de rendre ses sentiments intimes avec la couleur des objets dont il vit entouré ; sans ambition de langage et d'idées ; ne puisant qu'à sa propre source, et n'empruntant qu'à son cœur, et non aux livres, des peintures pleines d'une sensibilité vraie et d'une philosophie pratique. D'après cela, vous jugerez combien j'ai dû me plaire à la lecture de votre volume. J'y ai rencontré mon nom avec celui d'un M. Benoit. Quel est cet ami qui vous a donné mon portrait ? Il a bien fait, s'il vous l'a donné comme celui de l'homme qui a célébré les vertus populaires, sinon avec le plus de talent, du moins avec le plus de conviction. Aussi suis-je le premier à applaudir au mérite que voient éclore les classes travailleuses, dont je n'aurais pas dû cesser de faire partie. J'applaudis d'autant plus, quand ce mérite est accompagné, comme chez vous, de résignation et de modestie. Puis-je enfin un sort assuré et tranquille être le fruit des doubles travaux du pauvre tisserand de Lisy ! En devenant poète, il n'a pas dédaigné la navette, et son exemple profitera sans doute à beaucoup d'artisans qui trop souvent abandonnent, pour se transformer en littérateurs, les travaux plus sûrement utiles et aussi honorables qui peuvent assurer leur existence comme citoyens. »

« Avec tous mes remerciements et mes éloges bien sincères, recevez, mon cher confrère, l'assurance de mon affectueuse considération. BÉRANGER. »

dans les bureaux pour procéder à la nomination de plusieurs commissions et à l'examen de divers projets de loi. Il n'y aura pas de séance publique avant samedi.

On lit dans le *Charivari* :

Aujourd'hui dimanche, à six heures du matin, c'est-à-dire dans l'obscurité la plus complète, M. Adam, commissaire de police, escorté d'agents, s'est présenté au domicile de M. Altaroche pour y rechercher, en vertu d'un mandat de M. Zangiomi, tous papiers relatifs au complot Crouy-Chanel. M. Altaroche, brusquement réveillé, a dû se lever pour assister à cette perquisition qui a été faite aux lumières et n'a pas duré moins de deux heures et demie. Tous ses papiers et même ses lettres particulières ont été soigneusement visités par M. Adam qui a, du reste, exécuté son mandat avec beaucoup de civilité et de savoir-vivre.

Inutile de dire que cette perquisition, comme toutes les autres, n'a produit aucun résultat.

On se rappelle qu'au camp de Fontainebleau tout le monde fut frappé de l'organisation et de l'instruction rapide du bataillon de tirailleurs. Le maréchal Soult fut le premier à reconnaître et à dire au roi combien il serait utile d'organiser vingt autres bataillons semblables. Depuis cette époque, les diverses propositions tendantes à ce dernier but et soumises au ministre de la guerre ont éprouvé de la part des bureaux l'opposition ordinaire qu'ils mettent à tout ce qui ne vient pas directement d'eux, et, lorsque la guerre a éclaté en Afrique, on a pu former à peine quatre compagnies de tirailleurs propres à entrer en campagne. Nous apprenons cependant qu'il a été décidé que le 21^e régiment d'infanterie légère serait, sauf quelque nouvel obstacle, dissous, et que les éléments qui composent ce beau régiment serviraient à former trois nouveaux bataillons de tirailleurs, qui seraient, comme le premier, armés avec la carabine Delvigne et le sabre-baïonnette, armes que des expériences nombreuses ont fait reconnaître supérieures au fusil et à la baïonnette ordinaires.

Voici, selon le *Constitutionnel*, les conditions principales du traité projeté entre l'Angleterre et la Russie :

Un corps russe occuperait Constantinople, huit vaisseaux russes entreraient dans le Bosphore ; huit vaisseaux anglais crocieraient dans la mer de Marmara, depuis Gallipoli jusqu'au Noudia, et recevraient la consigne de ne point s'approcher de Constantinople. Il est entendu que si la France, par impossible, adhérerait au traité, elle aurait la permission de fournir quatre de ses vaisseaux sur les huit. De son côté, l'Angleterre bloquerait Alexandrie et occuperait l'île de Candie.

Tels sont les points sur lesquels on paraît s'être mis d'accord ; et dans l'espoir d'entraîner l'adhésion de la France, le projet des négociateurs est d'envoyer ces propositions à Constantinople, et de les faire soumettre aux cinq puissances par le sultan, comme si elles émanaient de son initiative.

Faits Divers.

Une émeute vient d'éclater à Billiers (Morbihan), jeudi 16 de ce mois. Elle a été occasionnée par un embarquement de grains opéré par ordre ou pour compte de M. Villemain, de Lorient. La population, troublée par des rumeurs étranges, a voulu s'y opposer. Des pierres ont été lancées contre les douaniers, des sacs de grains ont été débarqués des bateaux chargés ; les douaniers se sont mis sous la protection de la gendarmerie, l'embarquement s'est effectué sans nouvelle résistance. Une compagnie de grenadiers du 64^e, partie dans la nuit du 16 au 17, a dû s'arrêter à Musillac, parce que son concours était devenu inutile. Une dizaine d'arrestations ont été faites. La veille, dit-on, le préfet se trouvant sur les lieux avait été assailli par les injures des paysans.

— M. Lepeintre jeune, du Vaudeville, est tombé dans l'escalier de la maison habitée, rue Saint-Fiacre, par M. Trubert, directeur de ce théâtre, et s'est cassé la jambe à la hauteur de la cheville. M. Guillard, médecin, rue du Sentier, a été appelé immédiatement auprès du blessé dont les souffrances étaient très-vives. Il l'a fait reconduire chez lui sur un fauteuil à bras et avec toutes les précautions convenables. Là, après un nouvel examen, il a reconnu la possibilité de remettre la jambe fracturée, et il a procédé immédiatement à cette opération qui a parfaitement réussi. M. Lepeintre jeune est maintenant hors de danger ; mais il devra garder le lit pendant quelques mois.

— La tempête qui a régné hier dans la Manche a empêché le paquebot de Londres d'arriver à Calais.

— L'ouragan qui règne sans discontinuation depuis huit jours s'est étendu sur l'Alsace aussi et a causé des dégâts. Les toitures des maisons ont été endommagées, des personnes ont été renversées et blessées ; dans la forêt de Barr un grand nombre d'arbres, même des plus forts, ont été déracinés et abattus par le vent.

— A Angers la tempête a failli occasionner de grands malheurs. A six heures du soir un grand nombre de bateaux ont eu leurs ancres détachées, et, poussés par la force des vagues et du vent, ils ont été emportés dans la direction du pont. Tous ceux qui étaient à bord de ces bateaux, hommes, femmes et enfants, poussaient des cris déchirants. Les habitants se sont portés avec des lanternes sur les bords de la rivière, et leurs secours ont réussi à sauver la vie des personnes en danger. Plusieurs bateaux se sont enfoncés sous l'eau. Dans la ville, des toits ont été endommagés, des maisons en construction ont été en partie renversées.

— A Caen, plusieurs murs ont été renversés par la force du vent. Pendant la nuit du 25 au 26, les éclairs et le tonnerre se sont mêlés à la tempête. Le vent, s'engouffrant dans les vêtements d'une femme, l'a précipitée la tête la première dans le vivier où elle lavait.

— On lit dans le *Mémorial de Pau*, du 25 janvier :

« Le sergent-major Dubois de Saint-Gonant, assassin du capitaine adjudant-major de Hosta, a été enfin arrêté. Une dépêche envoyée de Bayonne par M. le lieutenant-général commandant la 20^e division militaire est arrivée jeudi à Pau, enjoignant à divers militaires de la légion (un capitaine, un adjudant, deux sergents-majors et un fourrier) de ne pas se mettre en route pour Port-Vendres, avant d'avoir été appelés en témoignage devant le conseil de guerre qui va prononcer sur le sort du coupable. »

« On dit que c'est entre Jaca et Camfranc que l'assassin a été saisi par les soins de l'autorité espagnole, qui, heureusement, avait été prévenue à temps de sa fuite. M. le général Harispe avait, assure-t-on, écrit au général Espartero, pour qu'il donnât des ordres, qui ont été immédiatement suivis. Dubois de Saint-Gonant a donc été conduit à Saragosse pour y attendre l'ordre d'extradition que notre gouvernement va sans doute solliciter ; car on sait qu'il n'existe pas de traité à cet égard entre les deux royaumes. Le coupable sera ensuite mis entre les mains

des autorités françaises, pour que justice soit faite du crime atroce qui a ensanglanté notre ville dans la soirée du 9.

« Il paraît qu'on a obtenu connaissance de quelques-uns des particularités qui ont accompagné la fuite si étrange du meurtrier. Après avoir accompli le crime, il s'était d'abord précipité en courant vers le village de Jurançon ; mais bientôt, pensant que les investigations de la justice ne tarderaient pas à l'atteindre, il se jeta à travers champs et parvint jusque chez un paysan d'un village assez éloigné. Là, il se présenta au maître de l'habitation comme un malheureux qui avait encouru la peine capitale pour acte d'insubordination envers son supérieur, et il détermina ce paysan, chez lequel il resta caché quelques jours, à lui servir de guide jusqu'à la frontière. »

« Telle est la version qui nous a été racontée ; nous ne pouvons cependant certifier encore jusqu'à quel point elle est exacte. »

UN DUEL AUX ANTILLES. — M..., jeune négociant de la Trinité, était allé voir un de ses amis à Sainte-Marie. A son départ, au moment où il traversait l'unique rue du bourg, situé sur les bords de la mer, un homme de couleur, cordonnier de son état, qui avait quelques motifs de rancune contre le négociant, le provoqua par les insultes les plus outrageantes. M..., redoutant une rixe dont il eût été la victime, ne répondit que par quelques paroles de mépris, et s'éloigna aussitôt dans un état d'exaspération inexplicable. En vain essayait-on de le calmer, son parti était pris, il était résolu à se venger. Son père, homme respectable, d'un caractère doux et bienveillant, en apprenant ce qui s'était passé, devint plus furieux encore que son fils, et lui ordonna, sous peine de malédiction, de laver par le sang la tache faite à son nom. Toute remontrance devenant alors inutile, il ne fut plus question que de trouver les moyens d'une vengeance éclatante.

La mère et les sœurs du jeune homme étaient présentes à la discussion et dissertaient avec un sang-froid admirable sur cette œuvre de destruction. On se décida enfin pour un cartel accompagné des formes usitées. En conséquence, deux témoins envoyés dès le lendemain à Sainte-Marie, avec mission de tout arranger, en rapportèrent l'acceptation du combat avec les conditions suivantes : deux fusils et soixante pas de distance, l'épée si on se manquait ; le lieu choisi était une plage entre Sainte-Marie et la Trinité ; quant à l'époque, elle fut remise à trois jours de là, tant pour avoir le temps d'exercer convenablement les deux champions que pour donner au duel toute la publicité dont il était digne.

Dès le matin de ce jour mémorable, on vit arriver sur le champ de bataille des habitants accourus des parties les plus reculées de l'île. Deux camps furent établis : d'un côté, plusieurs milliers d'hommes de couleur ; de l'autre, une centaine de blancs armés jusqu'aux dents et suivis d'esclaves courbés sous le poids d'une panoplie formidable, tous ces hommes attendant avec une égale impatience l'heure fixée pour la représentation du drame. Elle sonne enfin, et l'on voit s'avancer les deux adversaires suivis chacun d'un nombreux état-major. Mais une nouvelle discussion s'engage entre les témoins. Ceux de l'homme de couleur, qui dans le principe avaient demandé et obtenu un seul coup de fusil tiré de part et d'autre à soixante pas, s'étaient déterminés, réflexion faite, à exiger deux coups de fusil à trente-trois pas. On avait le droit de refuser cette seconde proposition, mais le père M..., qui assistait malgré nous à cette scène affreuse, s'avança alors, et ordonna d'accepter ces nouvelles conditions. On obéit.

Les deux adversaires placés, on donne le signal par un seul coup frappé dans la main ; il est suivi presque immédiatement d'une double détonation, et personne n'est tombé, telle avait été la précipitation des combattants à tirer. Pendant ce temps, le malheureux père, qui jusqu'à ce moment avait montré un sang-froid que démentaient à chaque instant sa pâleur et des larmes furtives qu'il se hâtait d'essuyer, se roulaît par terre dans les convulsions du désespoir. Ses amis l'entouraient et tâchaient de lui donner une espérance qu'ils n'avaient peut-être pas. Au moment où les deux coups partirent, il se releva chancelant, et cherchant tout à l'heure des yeux l'endroit où il avait vu son fils, il l'y revoyait encore plein de vie, mais son adversaire est debout aussi et les deux armes sont chargées pour la seconde fois. Par un élan terrible il vient se précipiter vers son enfant, il veut présenter sa poitrine à la place de la sienne et l'arracher ainsi à la mort qui le menace ; mais on le retient, et il retombe bientôt épuisé sur le sol.

Au bout de quelques moments, le silence est rétabli. Les combattants attendent un nouveau signal ; au moment où il se fait entendre, les deux armes s'abaissent menaçantes et s'arrêtent cette fois dans une effrayante immobilité. Chaque spectateur, dans ce moment terrible, peut à peine tenir les yeux fixés sur ces deux hommes que la mort va peut-être frapper ensemble. Mais deux coups se font entendre à un court intervalle l'un de l'autre, et ils sont suivis d'une acclamation de joie poussée par les blancs. Tandis que le père M..., soulevé par ceux qui l'entourent, tombe dans les bras de son fils, de l'autre côté, la multitude entourait un homme étendu sur la terre ensanglantée, et ne donnant plus que quelques signes de vie : la balle de M... lui avait traversé la tête.

Les spectateurs, comme effrayés de ce qu'ils viennent de voir, se hâtent de remonter, les uns sur leurs chevaux, les autres sur leurs pirogues. Pendant ce temps, le père M... prenait son fils par la main, et le présentant aux hommes de couleur rassemblés autour du moribond, leur demandait s'ils étaient satisfaits. Sur leur réponse affirmative, il s'embarqua avec son fils, qu'il ne cessait d'embrasser et qu'il chérissait peut-être plus encore depuis qu'il avait été si près de la perdre. Contre toutes les probabilités et par un de ces hasards heureux et presque inconcevables, l'homme de couleur survécut à sa blessure. La balle lui avait traversé la tête sans léser le cerveau. Il fut seulement défiguré. (Messenger.)

Extérieur.

ANGLETERRE. — Frost, Jones et Williams ont été placés dans la cellule des condamnés à mort, située à gauche de l'entrée de la geôle. Sur la demande qu'ils en ont faite, ils habitent une chambre commune, bien que ce ne soit pas conforme aux règlements de la prison. On leur laisse toute la liberté dont ils jouissaient avant leur condamnation, à la seule exception qu'on ne leur permet pas d'aller au-delà de ce que l'on appelle le cabinet de toilette, qui est un appartement attaché à leur chambre commune. On leur a permis de garder leurs vêtements ordinaires. On leur a seulement interdit l'usage de couteaux et de fourchettes ; le guichetier leur coupe leurs morceaux, et chaque personne qui obtient la permission de les visiter est soumise à un examen minutieux, de peur qu'on ne leur fournisse du poison ou quelque autre moyen de se donner la mort.

Les trois condamnés sont mariés. Frost a sept enfants ; cinq filles d'une grande beauté, dont l'aînée a épousé le docteur Fry, ex-chirurgien-major du 14^e régiment de dragons, et deux fils, dont l'un est en Amérique et dont l'autre est caché par suite de l'avis qu'il a reçu que l'ordre de son arrestation avait été signé par le secrétaire-d'état. Jones n'est marié que depuis peu de

temps et n'a pas d'enfants. Williams a deux enfants, une fille et un fils. Le révérend M. Gosselin, aumônier de la prison, est continuellement auprès des condamnés et quitte rarement leur cellule.

ESPAGNE.—Les élections à Madrid continuaient dans le sens du progrès le 20; mais une lettre de cette date, écrite par un ami du cabinet, dit que le ministère a obtenu des succès dans sept collèges de province qu'il ne désigne pas. L'Eco d'Aragon, qui est moins discret, annonce qu'à Calatayud, à Carinena, à Tauste, à Belchite, à Pedrola, à Alagon, à Fuentes et autres localités, les candidats du progrès l'ont emporté à des majorités énormes. Il faut voir maintenant ce qui se passera dans le midi de l'Espagne.

En attendant, le gouvernement vient de prendre une mesure importante. Un décret royal, daté du 18, met la Catalogne sous le commandement du duc de la Victoire, avec le titre de général en chef des armées réunies. Cette nomination est motivée dans le décret sur la nécessité de donner de l'unité au plan et à l'exécution de la campagne prochaine que l'on veut rendre aussi décisive que possible.

Une lettre du quartier-général de las Matras, en date du 19, présente la nouvelle de la mort de Cabrera comme à peu près certaine, mais non comme officielle.

POLOGNE.—La situation politique de Cracovie ne s'améliore pas. On écrit de cette ville, le 10 janvier, à la Gazette universelle de Leipsick :

« Il paraît que les enquêtes et les arrestations vont recommencer sur une plus grande échelle. Le directeur de la police en Gallicie, qui a failli être poignardé récemment, a déclaré avoir vu plusieurs fois à Cracovie l'individu qui a tenté de l'assassiner, et l'on croit que cette déclaration a déterminé le gouvernement à déployer une plus grande sévérité. Il a, en effet, ordonné l'arrestation non-seulement d'un grand nombre d'ouvriers et d'artisans, mais en outre d'un certain nombre de femmes et de filles soupçonnées de complicité. Les meurtriers de l'agent russe Celak viennent d'être renvoyés devant le tribunal criminel. Il n'est pas vrai que les accusés doivent être jugés par une commission extraordinaire. Une pareille nouvelle n'a pu être répandue que par des esprits oisifs. On dit que les accusés repoussent énergiquement toutes les charges qui pèsent sur eux. »

ALLEMAGNE.—Une lettre de Copenhague, du 17, nous apporte le récit des obsèques du roi défunt. Le cortège est parti du château d'Amélie, le 16 au soir, et le corps a été déposé le len-

demain matin dans les caveaux funèbres de l'église de Roeskilde, en présence du nouveau roi.

— La Gazette universelle de Leipsick, la source la plus importante pour les nouvelles et les renseignements concernant les pays du Nord, explique pourquoi le peuple danois avait conçu de si grandes et si fermes espérances pour le développement ultérieur de sa vie sociale et politique, de l'avènement de Christian VIII, et pourquoi il lui a demandé si unanimement l'introduction dans le pays de la constitution de la Norvège. C'est que le roi actuel, alors prince royal, avait joué en 1814 dans ce pays le même rôle, mais avec plus de dignité, de bonne foi et de caractère, que le prince d'Orange essaya de jouer en 1830, lors de l'insurrection belge. Il était gouverneur de la Norvège, lorsque, par la paix de Kiel, ce pays fut cédé à la Suède pour récompense des services que Bernadotte, à la tête des troupes suédoises, avait rendus à la coalition contre la France. Les Norwégiens, nourrissant une vieille et implacable haine contre leurs voisins immédiats les Suédois, se révoltèrent contre ce marché d'hommes, et le prince Christian se mit à leur tête pour s'opposer, les armes à la main, à l'exécution du traité de Kiel. La Norvège fut déclarée indépendante, le prince se mit la couronne sur la tête, et convoqua des représentants choisis des états, des nobles, des bourgeois et des paysans, dans la ville d'Eichsvold, pour élaborer une constitution qui donnerait à ce peuple une patrie digne, sous tous les rapports, d'être défendue à outrance par des hommes à l'âme fière et noble; et ces hommes y rédigèrent cette loi fondamentale, la plus démocratique qui existe dans le monde après celle des Etats-Unis.

La feuille allemande publie les proclamations et les discours émis devant cette assemblée par le prince Christian; ils respirent un enthousiasme pour la liberté et l'indépendance de la nation, un respect pour les droits des peuples, tels qu'on n'en a jamais avant rencontré dans la bouche d'un prince. La guerre fut, en effet, déclarée et commencée contre la Suède; mais les troupes de Norvège étant bien inférieures en nombre et en expérience à celles de la Suède, le nouveau roi se sentant incapable de lutter comme capitaine contre un Bernadotte, on ne livra pas même une bataille décisive. Le prince Christian abandonna la partie, mais il n'abandonna pas son peuple. En déposant la couronne, et en partant pour le Danemarck, il obtint une paix des plus avantageuses pour la Norvège; elle fut réunie à la Suède, non-seulement comme état distinct, mais on garantit même cette constitution d'Eichsvold qui n'accorde au roi qu'un veto d'ajournement, et qui ne peut être répété que trois fois, constitution qui fut la source d'une prospérité et de

progrès remarquables pour le pays, et dont l'importance s'accroît tous les jours pour tout le nord scandinave, parce qu'elle est réclamée par l'opposition suédoise aussi bien que par le peuple danois. Elle est devenue le drapeau de ralliement pour toute la Scandinavie, et nous nous en occuperons plus amplement quand nous aurons à parler de la session de la diète suédoise qui va s'ouvrir.

Ici nous rappelons encore que l'influence que le cabinet de St-Petersbourg est parvenu à obtenir sur la cour de Stockholm comme sur celle de Copenhague a eu depuis assez de temps l'effet salutaire pour les peuples scandinaves, que le danger commun a complètement éteint la rivalité et la haine qui les animèrent les uns contre les autres pendant tant de siècles. Il y a un cri général de réunion dans ces pays, et des démarches significatives pour cimenter cette union ont été surtout faites pendant l'été de 1839. Se trouvant dans une situation analogue à celle des diverses races allemandes avec lesquelles ils ont tant d'affinité de langue, de mœurs et de caractère, les peuples scandinaves ont sous ce rapport imité entièrement leur exemple; comme en Allemagne la jeunesse des universités prit l'initiative en se réunissant dans le Burschenschaft, et en faisant des voyages continus d'une université à l'autre, des étudiants de Stockholm et de Christiana débarquèrent l'été passé à Copenhague, pour fraterniser avec les étudiants danois et célébrer avec eux la gloire des grands poètes et littérateurs des trois royaumes. Bientôt ils furent suivis par leurs professeurs, qui se réunirent, comme les naturalistes de l'Allemagne, dans des congrès scientifiques, et pour ainsi dire ambulants. Tous réclament, de même qu'en Allemagne, la liberté de la presse comme le moyen le plus sûr de s'entendre et de s'unir. C'est ce mouvement unitaire que la Russie combat naturellement de toutes ses forces.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZIEZ.

Les pectoraux reconnus les plus efficaces contre les rhumes, maux de gorge, etc., sont le Sirop et la PATE de NAFÉ d'Arabie dont la pharmacie des Célestins, à Lyon, est dépositaire.

BOURSE DE PARIS DU 23 JANVIER.

Cinq pour cent	112 20
Trois pour cent	80 85
Quatre pour cent	»
Actions de la banque	5145

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1604) VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi premier février mil huit cent quarante, à dix heures du matin, en la commune de la Guillotière, place du Pont, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets saisis, consistant en une grande banque, commode, corps de placards à portes vitrées, différents coupons de draps de diverses nuances, coutil et étoffes pour gilets, tiretaine, ouates, un établi, chaises, poêle en fonte avec cornets, ustensiles de cuisine.

L'adjudicataire payera comptant.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, Antoine, n° 31, au 2^e,

Par le ministère de M^e Darmès, notaire,

- 1^o D'une maison située à Lyon, quai d'Orléans, n° 1;
- 2^o D'une maison située à Lyon, place de la Feuillée, n° 2.
- 3^o D'une maison située à Lyon, rue des Farges, n° 47;
- 4^o D'une maison de campagne située à Lyon, chemin de Champvert;

LE TOUT APPARTENANT A M. LIÈVRE AINÉ.

Le lundi 3 février 1840, à dix heures du matin, dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e étage, par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, assisté de l'un de ses collègues, il sera procédé à la vente aux enchères des immeubles de M. Lièvre aîné. Ces immeubles seront divisés en cinq lots ainsi formés:

1^{er} lot.—Il sera composé d'une maison située à Lyon, quai d'Orléans, n° 1, ayant caves voutées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers, chaque étage percé d'une fenêtre sur le quai d'Orléans et de deux fenêtres sur la place de la Feuillée.

2^e lot.—Il sera composé d'une maison située à Lyon, place de la Feuillée, n° 2, ayant caves voutées, rez-de-chaussée et quatre étages, chaque étage percé de deux fenêtres sur la place de la Feuillée; elle est contiguë à la boucherie des Terreaux.

Ces deux maisons formant l'angle du quai et toute la façade de la place de la Feuillée seront par la suite d'une grande valeur (les bâtiments de la boucherie des Terreaux devant être incessamment démolis pour être remplacés par de belles constructions).

Il sera fait une enchère particulière sur chacun de ces deux lots, séparément, et il sera fait ensuite une enchère générale sur les lots réunis; et si l'enchère générale est supérieure aux enchères particulières, elle aura la préférence.

3^e lot.—Il sera composé d'une maison située à Lyon, quartier Saint-Just, rue des Farges, n° 47, près de l'église Saint-Just; elle forme trois corps de bâtiments, avec cours et deux jardins; le premier corps de bâtiment est sur la rue des Farges; il a caves voutées, rez-de-chaussée, trois éta-

ges et grenier, chaque étage est percé de six fenêtres sur la rue des Farges. Le second corps de bâtiment est après la première cour; il a caves voutées, rez-de-chaussée et deux étages. Le troisième corps de bâtiment a rez-de-chaussée et un étage. La toiture de ce dernier bâtiment forme une terrasse en bitume; de cette terrasse on découvre une partie de la ville de Lyon et toute la plaine du Dauphiné. Tous ces corps de bâtiments sont de la plus grande solidité, dans un état parfait de réparations et bien habités.

4^e lot.—Il sera composé d'une superbe maison de campagne, située à Lyon, chemin de Champvert, tendant de la place de Trion à Vaise, appelée la Maison des Sept-Boulets, qui restèrent dans la muraille lors du siège de 1793. La maison est toute en maçonnerie; elle a caves voutées, rez-de-chaussée et premier étage formant en tout dix pièces toutes parquetées, plafonnées, boisées et tapissées; la toiture est en bitume formant terrasse. A côté de la maison bourgeoise, il y a un bâtiment pour le cultivateur. Le terrain attenant à la maison est clos de murs; il a une étendue de cent vingt ares environ, cultivé en vignes, jardin potager et d'agrément, avec une belle salle d'ombrage de six marronniers de la plus forte grosseur; le mur de chemin forme terrasse dans toute sa longueur; la vue est très-belle et très-variée.

5^e lot.—Il sera composé d'une parcelle de terrain située en face de la maison de campagne dont elle est séparée par le chemin de Vaise; cette parcelle de terrain a une étendue de soixante-douze ares environ, cultivés en labour, pré et jardin potager.

Il sera fait une enchère partielle sur chacun de ces deux derniers lots, et il sera fait ensuite une enchère générale sur lesdits deux lots réunis; et si l'enchère générale est supérieure aux enchères particulières, elle aura la préférence.

Comme garantie pour le vendeur et pour tous autres ayant-droit, les enchères ne seront reçues que par le ministère de MM. les notaires et de MM. les avoués de l'arrondissement, conformément aux statuts du corps des notaires du 7 novembre 1839.

Tous les frais d'adjudications seront payés suivant le tarif judiciaire.

Le cahier des charges dressé pour l'adjudication est déposé dans l'étude de M^e Darmès, notaire, auquel on pourra s'adresser pour les renseignements. (1632)

ANNONCES DIVERSES.

(7090) A VENDRE pour cessation de commerce.—Un fonds d'épicerie faisant le gros et le détail, ayant une bonne clientèle, une belle location à un prix très-modique, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Barbotat, rue Mulet, n° 2. — Prix: 8,500 f.

(8009) A VENDRE.—Un GAZOMÈTRE en pleine activité, propre à éclairer 18 à 20 demi-becs.

S'adresser au café des Quatre-Saisons, à la Guillotière.

(8005) A VENDRE A PRIX DE FABRIQUE, Par suite de liquidation définitive.

Une grande quantité de porcelaine blanche et dorée, cristaux, verrerie, faïence, porcelaine opaque, tôle vernie, etc.

S'adresser rue Saint-Pierre, 9.

(8012) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs que, le 5 février prochain, ils recevront un grand assortiment de chevaux d'attelage et de chevaux de selle dressés.

(8004) A VENDRE.—Une charge d'AVOUÉ à la cour, d'appel de Lyon.

S'adresser à M. Bonnet, rue du Griffon, n° 2.

(7081) On demande une somme de 7 à 8,000 francs pour l'agrandissement d'un commerce d'une nouvelle industrie. On tiendrait les écritures ambulantes. On pourrait donner une caution.

S'adresser à M^e Dargaud, avoué, rue de la Loge.

MARLEIX broché
FABRIQUE DE **COLS** ET
TAILLEUR POUR
GHEMISES
13, PLACE DU
PLATRE, LYON.

AUX DEUX spécialités
PERFECTIONNÉS.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-vert, sont toujours à Villefranche, chez M^e Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Chalon, chez M^e Ve Grosperre. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: Sirop vermifuge de Macors, à Lyon. (2121)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU.

Il guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine.

Se vend, avec une instruction, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2123)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TUIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL D'ESCARGOTS, PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'ESCARGOTS.—Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11.

Prix: 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)